

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 MARS 2019**

Le 25 mars deux mille dix-neuf, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

**Etaient présents** : MM. Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Pascal DUMARTIN, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Mmes Pascale BESTI, Jacqueline PARFAIT-SINSAU, Marie LARROUTUDE.

**Excusé(s)** : Mme Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à M. Claude LAMY-MASCAROU).

**Secrétaire de séance** : M. Alain CANO.

La séance est ouverte à 20h38 et M. le Maire remercie l'assemblée pour leur accord concernant le report de séance.

Les membres présents approuvent à l'unanimité les comptes rendus des séances du conseil municipal des 19 décembre 2018, 14 janvier 2019 et 13 février 2019.

**1 – Vote du compte de gestion année 2018 :**

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion établi par la trésorière principale de Morlaàs à l'approbation du Conseil Municipal.

Les écritures reprennent les montants des titres et des mandats émis.

Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques.

Les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>RECETTES</b>			
Prévision budgétaire	299 257,00	461 200,00	760 457,00
Réalisation	133 593,98	408 910,38	542 504,36
<b>DEPENSES</b>			
Prévision budgétaire	299 257,00	461 200,00	760 457,00
Réalisation	124 713,48	356 888,66	481 602,14
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 8 880,50</b>	<b>+ 52 021,72</b>	<b>+ 60 902,22</b>

	Résultats de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture 2018
<b>INVESTISSEMENT</b>	-49 488,65	0.00	8 880,50	<b>-40 608,15</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	106 969,65	33 485,24	52 021,72	<b>125 506,13</b>
<b>TOTAL</b>	57 481,00	33 485,24	60 902,22	<b>84 897,98</b>

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 de la commune de GABASTON.

M. Pierre-Alexandre CAZENAVE entre et prend part à la séance à compter de la deuxième délibération.

## **2 – Vote du compte administratif 2018 :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif au Conseil Municipal.

- **EN FONCTIONNEMENT :**

Au global, moins de dépenses de fonctionnement que les prévisions budgétaires, malgré les inondations du 12 juin qui ont engendré des dépenses supplémentaires en voirie.

Concernant les recettes de fonctionnement, la taxe additionnelle aux droits de mutation qui représente un montant de 15729 € nous a été versée ; elle n'avait pas été budgétée car son versement n'est pas annuel. Il y a également eu des remboursements de sinistres plus importants que prévus, ainsi qu'une partie du salaire de l'employé communal qui nous a été reversée par l'assurance statutaire.

- **EN INVESTISSEMENT :**

Des travaux de voirie ont été réalisés sur l'année 2018.

La vente du presbytère n'ayant pas été signée sur 2018, les travaux de rénovation de l'appartement n'ont pas été lancés.

A l'issue de la présentation du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Le 1er Adjoint, M. LAMY-MASCAROU, nommé Président de séance a soumis le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Le compte administratif 2018 de la commune de GABASTON a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à revenir pour poursuivre la séance.

## **3 - Affectation des résultats 2018 :**

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 à affecter est de **125 506,13 €**.

Le besoin de financement étant de **40 608,15 €**, il est proposé aux élus l'affectation des résultats suivante :

- article de recettes 1068 en investissement : **40 608,15 €**
- report en excédent de fonctionnement (002) : **84 897,98 €**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2018 proposée.

## **4 - Vote des subventions 2019 :**

Après avoir déposé sur la table et énoncé les dossiers de demandes de subventions reçus par la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi des subventions 2019.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour un total de 7.450 € réparti comme suit :

- CCAS de Gabaston : 2.500,00 €,

Le solde sera réparti en cours d'année aux associations suivantes (Tennis Club Gabastonnais, Association des Parents d'Elèves, Club de gym Gabastonnais, FC 2 Vallées, FNACA, Foyer rural, Société de chasse de Gabaston).

## **5 - Participation des communes extérieures aux frais de scolarité :**

Le Maire expose à l'assemblée que l'école de la Commune de GABASTON accueille des élèves domiciliés au sein de communes extérieures.

Or, le Code de l'Éducation prévoit que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A ce titre, seules les dépenses de fonctionnement, à l'exception des dépenses facultatives (activités périscolaires, cantines ou garderies) sont à prendre en compte.

Ainsi, le coût moyen par élève a été calculé en divisant la somme des dépenses de fonctionnement de l'école par le nombre d'élèves qui y est scolarisé pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018. Ce coût moyen est de 1 554,17 €. Le Maire précise par ailleurs que les Maires des communes de ABERE, ANOYE, BALEIX, LESPOURCY, UROST, ESPECHEDE, MOMY ont donné un accord de principe.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la contribution à demander aux communes de résidence ci-dessus.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la contribution à verser par les communes à 1 300 € par enfant scolarisé au sein de l'école de GABASTON pour l'année scolaire 2018/2019 et charge le Maire de demander cette contribution aux Maires des communes d'ABERE, ANOYE, BALEIX, LESPOURCY, UROST, ESPECHEDE, MOMY.

## **6 - Fixation du prix et mise en vente du terrain communal situé derrière le presbytère :**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire pour la commune de vendre des terrains afin de pouvoir engager les travaux complémentaires qui sont nécessaires sans avoir recours à l'emprunt.

Il propose de mettre à la vente le terrain communal situé derrière le presbytère sur les parcelles B 822 et B 825, pour une superficie de 670 m<sup>2</sup>, pour lequel des administrés seraient intéressés.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire et de fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DECIDE de mettre en vente le terrain communal situé derrière le presbytère sur les parcelles B 822 et B 825, pour une superficie de 670 m<sup>2</sup>, au prix de 35.000,00 €.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires afin de réaliser cette vente.

## **Questions diverses :**

### **Réunion RPI**

Monsieur le Maire rappelle que la réunion publique d'information des parents concernant le futur RPI a eu lieu à l'école.

### **INSEE**

Nous avons été avertis par l'INSEE qu'une enquête chômage allait débiter sur la commune de Gabaston. Une personne recrutée par l'INSEE se présente au domicile des personnes faisant partie de leur liste.

 **Déchetterie sauvage**

Un arrêté de fermeture a été pris et installé à chaque extrémité de la parcelle.

 **Demande d'emplacement antenne :**

La société SYSTRA FONCIER a fait une demande d'emplacement pour installer une antenne de 35 m de hauteur. Un rendez-vous est prévu le 26/03/2019.

 **ALSH :**

Les Francas ont demandé si on pouvait leur mettre à disposition du matériel pour faire du jardinage.

 **Repas des chasseurs :**

Un repas est organisé par les chasseurs le 6 avril 2019 à 12h15 au restaurant chez Courbet.

 **Vente de bois 2019 :**

La facturation de la vente de bois a été faite.

 **Ménage église :**

De moins en moins de bénévoles étant présents pour le ménage de l'église, il est envisagé de le donner à faire au personnel communal moyennant 1 h / semaine. Cela sera débattu lors du prochain conseil.

 **Ecole :**

Une demande d'inscription à l'école de Gabaston d'un enfant présentant des difficultés particulières a été reçue à la Mairie. Les parents ont été reçus et l'enfant sera scolarisé à l'école de Saint-Jammes.

 **Don aux communes sinistrées en juin 2018 :**

L'association des Maires nous informe qu'une cagnotte avait été faite pour venir en aide aux communes sinistrées en juin dernier et que le montant par commune s'élève à 106 € environ. L'assemblée accepte que le montant lui soit reversé.

 **Syndicat Gabas Luy Béarn :**

Le point sur les encombrants dans le Gabas doit être fait avant le passage du technicien pour le nettoyage.

 **Travaux SMNEP :**

Les travaux se réaliseront en trois phases pour une durée d'environ trois mois. Des déblais sur une première décharge et l'ancienne décharge ont été entreposés. Un recensement des Gabastonnais demandeurs pour ces déblais sera fait avant le 10/04/2019 ; un minimum de 6 m<sup>3</sup> est la condition.

 **Bail :**

Une parcelle de la commune va faire l'objet d'un bail précaire afin de l'entretenir.

 **SDEPA :**

La mise en place de nouvelles horloges identiques de marque COMETA avait fait l'objet d'un devis de 12.000,00 € environ qui sera prévu au prochain budget.

 **Défibrillateurs :**

Un ou deux défibrillateurs vont être commandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h16.